

Linear MTR1 PRO ACCESS™ MTR3

Mode d'emploi et programmation des télécommandes à 1 et 3 boutons



DESCRIPTION

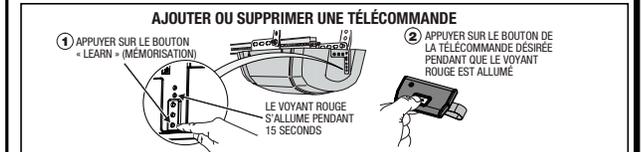
Les télécommandes Linear PRO Access émettent par radio et sont prévues pour les ouvre-portes de garage et ouvre-portail automatiques.

Chaque bouton de la télécommande émet par appui un code unique. Un bouton peut faire fonctionner un ouvre-porte de garage, un deuxième bouton peut faire fonctionner un ouvre-portail et un troisième bouton peut faire fonctionner un autre ouvre-porte de garage.

Les télécommandes et les récepteurs Linear Pro Access ne possèdent pas de « commutateur de codage » comme on en trouve habituellement. Chaque télécommande est codée en usine de manière permanente. Le récepteur se programme par « mémorisation » du code numérique unique d'une télécommande. Le récepteur ne se déclenche ensuite qu'à partir des émetteurs qu'il aura mis en mémoire.

La télécommande est alimentée par une pile bouton Type CR2032. Cette pile doit normalement durer au minimum 1 an, en utilisation normale. Le voyant de la télécommande s'allume quand elle est activée. Si les voyants ne s'allument que faiblement, ou ne s'allument pas, il faut changer la pile. Pour préserver la pile, une temporisation interne limite la durée d'émission à 20 secondes si un appui sur un des boutons de la télécommande est maintenu.

- 1 Consulter les instructions fournies avec l'ouvre-porte pour le mettre en mode « mémorisation ».
 - Appuyer sur le bouton « LEARN » (MÉMORISATION) de l'ouvre-porte pendant 1 seconde et le relâcher.
 - L'ouvre-porte doit émettre un SIGNAL SONORE et son éclairage doit CLIGNOTER une fois.
 - Le VOYANT ROUGE reste allumé en mode « mémorisation » pendant 15 secondes.
- 2 Pendant que le VOYANT ROUGE est allumé, APPUYER et MAINTENIR L'APPUI sur le bouton de MARCHE/ARRÊT de la télécommande jusqu'à ce que l'ouvre-porte ÉMETTE UN SIGNAL SONORE et que le VOYANT ROUGE CLIGNOTE une fois.

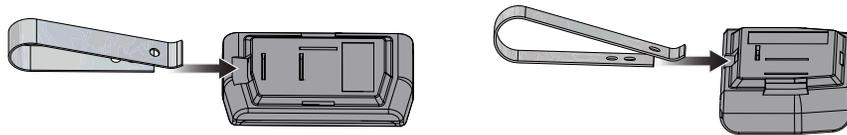


Une fois la télécommande programmée, la tester à partir de différents endroits. **Veiller à ce que rien ni personne ne se trouve à proximité de la porte ou du portail.** Activer la télécommande et vérifier qu'elle fait fonctionner la ou les ouvre-porte.



INSTALLATION DE LA PINCE POUR VISIÈRE PARE-SOLEIL

La pince pour visière peut s'installer pour fixation à l'horizontale ou à la verticale. Emboîter la pince dans une des fentes indiquées.



GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie est offerte à l'acheteur d'origine et protège le produit contre tous défauts de matériaux et de fabrication pendant une période d'un an à compter de la date d'achat. Cette garantie couvre l'acheteur d'origine d'un appareil neuf. Le fabricant réparera ou remplacera, à sa discrétion, tout appareil qu'il considère comme nécessitant une réparation au titre de cette garantie, et retournera au consommateur l'appareil réparé ou un nouvel appareil, à ses propres frais. Pour connaître la marche à suivre quant aux réparations au titre de la garantie et au retour de produits, communiquer avec le Service technique du fabricant. Tout appareil nécessitant des réparations doit être envoyé au fabricant aux frais du propriétaire. Les voies de droit que confère cette garantie sont les seules mesures correctives possibles. Toute garantie implicite sera limitée à une période d'un an indiquée dans la présente garantie. Certaines provinces ne permettant pas de limitation sur la durée d'une garantie implicite, la limitation stipulée précédemment peut ne pas s'appliquer à l'acheteur. Pour que cette garantie demeure valide, l'acheteur doit conserver sa preuve d'achat et joindre une copie de celle-ci à l'appareil qu'il retourne aux fins de réparation. Cette garantie confère des droits particuliers à son titulaire, qui peut aussi avoir d'autres droits pouvant varier d'une province à une autre.

Tout retour de produit aux fins de réparation au titre de la garantie requiert l'obtention préalable, par le propriétaire, d'un numéro d'autorisation de retour de produit (no RPA). Pour obtenir un no RPA et d'autres renseignements importants, communiquer avec le service technique de Linear Pro Acces en composant le 1-800-543-1236.

REMPACEMENT DE LA PILE DE LA TÉLÉCOMMANDE

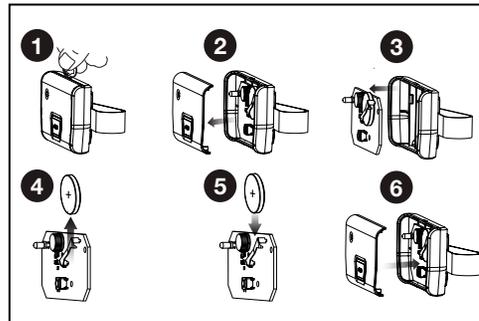
Quand le voyant de la télécommande faiblit, ou ne s'allume plus à l'activation de celle-ci, il faut remplacer sa pile.

Procéder comme indiqué sur le schéma, en veillant à tenir les piles à l'écart des enfants.

Remplacer les piles usées par des piles CR2032 au lithium neuves.

Mettre les batteries usagées au rebut comme il se doit. De nombreux magasins d'électronique et supermarchés disposent de réceptacles destinés aux piles à recycler.

Ne jamais mettre des piles dans le feu car elles risquent d'exploser.



⚠ AVERTISSEMENT

TENIR LES PILES HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Si elles sont avalées, les piles peuvent causer des blessures graves ou la mort. En cas de soupçon d'ingestion de piles, conduire immédiatement la personne concernée à l'hôpital. Ne pas faire vomir ni manger ou boire quoi que ce soit. Pour tous renseignements, téléphoner au centre antipoison le plus proche. Le numéro d'identification des piles pour ce produit est CR2032.

IMPORTANT !!!

Les télécommandes Linear Pro Access assurent une liaison fiable et répondent à un besoin important en matière de liaison portable sans fil. Toutefois, le respect de certaines limites est impératif.

- Uniquement dans le cas d'une installation aux É.-U. : Les radios doivent obligatoirement être conformes à la Section 15 de la réglementation de la FCC. De ce fait, leur puissance d'émission est limitée et, par conséquent, leur portée.
- Un récepteur ne peut répondre à plus d'un signal émis à la fois et pourra être bloqué par des émissions radio sur sa fréquence, ou voisines de celle-ci, indépendamment du code.
- Des modifications à l'appareil risquent d'annuler la conformité à la FCC.
- Les liaisons radio utilisées sporadiquement doivent être testées régulièrement pour les protéger contre les interférences non détectées ou les anomalies.
- Des connaissances générales en matière de radios et des dérèglements de celles-ci devront être obtenues avant d'entreprendre des activités de grossiste ou de détaillant, et ces éléments devront être communiqués aux utilisateurs.

AVERTISSEMENT : Tout changement, modification ou réglage non approuvé expressément par le fabricant risque d'annuler l'autorité de l'utilisateur à faire fonctionner cet équipement. Ne contient aucune pièce remplaçable par l'utilisateur.

AVIS : Cet appareil est conforme à la section 15 de la réglementation de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Il est interdit à ce dispositif de causer des interférences et, (2) ce dispositif doit accepter les interférences éventuelles, y compris celles pouvant avoir un effet indésirable sur son fonctionnement.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.